



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 5 septembre 2019

Grenelle des violences conjugales

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée « Grande Cause du Quinquennat » par le Président de la République. Dans ce cadre, la lutte contre les violences conjugales est une priorité absolue du Gouvernement. Il a initié le 3 septembre 2019 un Grenelle des violences conjugales.

121 : c'est le nombre de femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en 2018. Afin d'intensifier la lutte contre ce fléau qui ne faiblit pas, Marlène SCHIAPPA organise un Grenelle des violences conjugales.

Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la Charente-Maritime, accompagné du procureur de La Rochelle, Laurent ZUCHOWICZ, s'est rendu dans le cadre de la mobilisation, au sein de l'accueil temporaire de l'Escale, où 10 places d'urgence ont été ouvertes cette année. Cette visite a permis d'échanger concrètement avec les membres de la direction et les référents sociaux qui accompagnent les victimes recueillies dans ce centre sécurisé. En Charente-Maritime, 30 places d'accueil d'urgence sont financées par l'État.

Plus tôt dans la journée, le préfet et les procureurs de La Rochelle et Saintes, ont réuni et dédié l'état-major de sécurité sur la question des violences sexistes et sexuelles. Sur les sept premiers mois de l'année, 575 violences ont été commises dans le cadre conjugal, soit une hausse de 10,4 % en Charente-Maritime. Le pourcentage de femmes victimes est alors de 87 % (constant par rapport à 2018 – 88%). Six intervenants sociaux en commissariats et brigades de gendarmerie de Charente-Maritime concourent désormais à l'accueil des victimes et à la libération de la parole.

Vendredi, la commission "violences sexistes et sexuelles" du conseil départemental de prévention de la délinquance poursuivra la réflexion avec l'ensemble des acteurs sur l'évaluation des dispositifs existants et sur la capacité à faire émerger des solutions supplémentaires.

La date de cette journée de mobilisation (3/9/19) a été choisie pour faire écho au numéro d'écoute et d'orientation 3919, les appels sont anonymes et gratuits.

L'engagement se traduit tout au long de l'année pour répondre à un enjeu impérieux : assurer 1 écoute, 1 réponse et 1 traitement adapté et individualisé. L'engagement est collectif et fédère de nombreux acteurs dont les services de l'État, le Conseil départemental, les associations (avec notamment le CIDFF), la Justice, l'ARS, les hôpitaux, la CAF, les forces de sécurité, ou encore les MSA.

Ce Grenelle s'accompagne également d'une consultation : tout citoyen souhaitant apporter sa contribution peut le faire en envoyant ses propositions à l'adresse : grenelle@pm.gouv.fr

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime



Suivez l'actualité des services sur @prefet17

